CANADA

# Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL



## DISCOURS

DE

# M. J. ARTHUR BARRETTE, M.P.

DÉPUTÉ DU COMTÉ DE BERTHIER, QUÉ.

SUR LE

# SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

**Chambre des Communes, Ottawa, mercredi, 20 juin 1917**

M. J. ARTHUR BARRETTE (Berthier) (texte): Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada, en déposant devant cette Chambre le bill contenant la loi de service militaire, nous dit explicitement que cette mesure n'a jamais été inspirée par Downing Street, et qu'au contraire cette législation est de sa propre initiative de chef de la nation canadienne. Il croit urgent de proposer la conscription sans égard aux conséquences désastreuses que pourrait entraîner ce bill qu'on peut qualifier à juste titre, comme étant "néfaste aux intérêts canadiens". Il est de mon devoir d'exprimer hautement devant cette Chambre mon humble opinion, et celle manifestée par les électeurs du comté que j'ai l'honneur de représenter au Parlement de ce pays. Je discuterai sans passion cette mesure à la lumière de la raison et en exposant les faits suivants: Il est vrai que depuis la déclaration de la guerre, toutes les législations touchant à la participation ont été adoptées unanimement des deux côtés de la Chambre, sans aucune voix dissidente. Nous avons jusqu'à ce jour participé librement, et aussi longtemps que cette participation a été libre, le peuple canadien a fait généreusement son devoir. En janvier dernier, le premier ministre du Canada, invité par Londres à assister à une conférence impériale de guerre, nous est revenu plus impérialiste qu'au départ. Qu'on me permette, monsieur l'Orateur, de faire remarquer à cette Chambre qu'une législation importante devrait être mise tout de suite dans les statuts. Il devrait être interdit au premier ministre du Canada, pendant son terme d'office, de sortir des limites du Canada.

Depuis 1896 jusqu'à ce jour, chaque fois qu'un ministre canadien est allé représenter notre pays aux conférences impériales, il nous est revenu impérialiste jusqu'au cœur, oubliant les véritables intérêts du peuple canadien.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dois faire connaître à cette Chambre, l'attitude que j'ai prise antérieurement à ce jour sur cette importante question.

En octobre dernier (1916), devant une assemblée nombreuse tenue à Berthierville et à laquelle assistait l'ex-secrétaire d'Etat (M. Patenaude) je déclarais là en face de mon comté et de ma province que j'étais complètement opposé à toute mesure de conscription, et m'engageais à la combattre par tous les moyens possibles. Cette année,

22850

le dimanche qui a suivi la déclaration faite par le premier ministre, j'ai de suite déclaré, en face de ma paroisse, que j'étais encore opposé à toute mesure de conscription, rappelant à mes paroissiens mes déclarations antérieures, qui ont été faites à Berthier dans le cours d'octobre dernier.

Lorsque j'ai fait ces déclarations, il n'était nullement question de conscription, et j'ai fait là un acte libre, sachant que j'agissais dans l'intérêt de mes constituants et de mon pays.

Dès que le premier ministre eût fait connaître à cette Chambre qu'il avait l'intention d'inaugurer une nouvelle politique de guerre, le sentiment populaire, qui était favorable à la guerre, s'est complètement modifié, à un tel point, qu'il est devenu hostile à la participation à la présente guerre. Des quatre coins du pays, on a protesté dans des assemblées, et des requêtes nombreuses ont été adressées aux députés de cette Chambre.

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de faire part de la copie d'une résolution du conseil de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, protestant énergiquement contre ce projet de conscription, laquelle se lit comme suit:

A une session générale du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, tenue en la ville de Berthier, au lieu ordinaire des sessions du conseil, mardi, le cinquième jour du mois de juin mil neuf cent dix-sept, à huit heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de Québec; à laquelle session sont présents: Son Honneur le maire, J. F. Fernet, et MM. les conseillers Charles Denis, Arthur Ducharme, Octavien Lavallée et Paul Savignac, formant quorum dudit conseil, sous la présidence de M. le maire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Monsieur le conseiller Ducharme propose, secondé par monsieur le conseiller Denis, et il est unanimement résolu:

Attendu que sir Robert L. Borden, premier ministre du Canada, a déclaré à la Chambre des communes, qu'il présentera un bill pourvoyant à l'établissement de la conscription sélective pour le service militaire d'outre-mer;

Attendu que l'envoi outre-mer de troupes canadiennes a déjà compromis gravement la situation économique du pays, et qu'il est dans l'intérêt, tant du Canada que de l'empire et ses alliés que la population canadienne concentre toutes ses énergies vers l'agriculture et les industries;

Attendu que, depuis le commencement de la guerre qui sévit en Europe, sir Robert L. Borden a déclaré à la Chambre des communes, à maintes reprises, et spécialement le 17 janvier 1916, que le Gouvernement n'entendait pas établir la conscription;

Attendu que le coût de la vie augmentant sans cesse, il est plus à propos pour le Gouvernement canadien de prendre les mesures nécessaires pour activer la situation agricole;

Que ce conseil, interprétant les sentiments unanimes de la population de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, proteste énergiquement, tant en son nom qu'au nom de toute la population de ladite paroisse, contre l'établissement de la conscription, sans qu'au préalable le peuple soit consulté au moyen de referendum ou dans des élections générales, et que copie de la présente résolution soit adressée au premier ministre du Canada, l'honorable sir Robert L. Borden, au chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, au député fédéral, M. J. A. Barrette; et qu'il soit résolu, de plus, que le député fédéral soit prié de voter contre toute loi de conscription.

Vraie copie de la résolution passée par le conseil municipal de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, tirée du livre des délibérations, et sous ma garde, comme secrétaire-trésorier.

(Signé) J. A. Lavallée,
Secrétaire-trésorier.

A cette résolution de protestation, j'ai répondu comme suit :

Monsieur le notaire J. A. Lavallée,
Secrétaire-trésorier de la paroisse de Berthier,
Berthierville.

Cher monsieur Lavallée,

J'ai bien reçu copie de la résolution du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier.

Je vous félicite de votre esprit civique, et je suis convaincu que c'est par votre patriotisme éclairé que cette résolution a été passée unanimement, et que vous avez réellement à cœur les intérêts de la race canadienne française.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire, de vous répéter la déclaration que j'ai faite l'automne dernier à une grande assemblée, tenue à Berthierville, en présence de 6,000 électeurs du comté, et des environs, où j'ai dit que j'étais complètement opposé à la conscription. Cette année, le dimanche suivant la déclaration faite par le premier ministre du Canada, j'ai également déclaré en face de ma paroisse que j'étais tout à fait opposé à cette mesure du Gouvernement. J'ai fait là acte libre, sachant que j'agissais dans le meilleur intérêt de mes constituants.

J'ose espérer que cette déclaration réjouira le cœur de tous les bons Canadiens français de mon comté et de ma province.

Acceptez, mon cher ami, l'expression de mes sentiments les plus distingués, et veuillez me croire,

Votre bien dévoué,
(Signé) J. A. Barrette.

Ottawa, le 6 juin 1917.

De semblables requêtes venant des paroisses de Lavaltrie, de Lanoraie, de Saint-Gabriel de Brandon, de Saint-Norbert et de Saint-Barthélemi m'ont également été adressées. A toutes ces requêtes, j'ai fait les mêmes déclarations que je viens de lire aux députés de cette Chambre. J'ai également envoyé à tous les secrétaires de municipalités de mon comté une copie de ladite lettre. Cela vous démontrera à l'évidence que j'ai toujours été en principe et de fait contre la conscription que l'on veut nous imposer aujourd'hui. Je sais que cette attitude franche et énergique sera peut-être diversement interprétée par quelques amis politiques, attendu que mon comté a été particulièrement favorisé sous le rapport des travaux publics.

Qu'il me soit permis de faire connaître à cette Chambre que depuis 1911 à ce jour, mon comté a reçu beaucoup plus, en toutes sortes de travaux publics, que sous tous les régimes antérieurs à partir de la Confédération au jour où j'ai été élu député du comté de Berthier.

Je sais que ma détermination franche va peut-être refroidir certaines amitiés qui m'étaient chères, mais lorsqu'il s'agit d'une question de principe, je n'ai jamais craint de me séparer de mon parti, et de faire taire la voix du cœur pour n'obéir qu'aux principes dictés par la conscience. Comment pourrait-on prétendre que je reste indifférent à un changement aussi radical et qui créera peut-être une perturbation dans l'histoire politique du pays, quand dans le passé, j'ai démontré que chaque fois qu'il s'agissait des intérêts de ma race et de ma nation, je savais toujours me placer au-dessus de l'esprit du parti.

Permettez, monsieur l'Orateur, de faire un retour sur le passé, et de rappeler à cette Chambre, qu'en 1912, lorsqu'il s'est agi d'agrandir le territoire du Manitoba en y ajoutant le Keewatin, il s'agissait d'assurer à la minorité de la partie annexée les droits qu'elle pouvait avoir en vertu de la constitution. Je n'ai pas craint malgré les menaces de certains politiciens étroits de me séparer de mon parti et de voter l'amendement Mondou. Permettez aussi de vous rappeler qu'à la session de 1916, lorsqu'il s'est agi de réclamer les droits de la langue française dans la province d'Ontario, j'ai également appuyé de mon vote la motion Lapointe, sans m'occuper des foudres du parti. Il n'est pas étonnant, monsieur l'Orateur, de m'entendre dire aujourd'hui que je suis tout à fait opposé à la conscription.

Si vous référez au hansard de la session 1912-13, vol. 1, page 582, vous verrez que l'honorable député de Yamaska (M. Mondou) proposait un amendement au discours du Trône, qui posait un principe absolument contraire à celui qui veut que : "Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est aussi en guerre". Voici ce que disait l'amendement Mondou:

> Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer à l'adresse l'amendement suivant:
>
> Cette Chambre est prête et consentante à adopter, en tout temps, les mesures efficaces pour la défense du Canada, colonie autonome de la couronne britannique; mais cette Chambre est cependant d'opinion que le Parlement du Canada n'est pas justifiable d'imposer au peuple canadien des obligations relatives à la défense générale de l'empire tant que, sous le régime actuel des relations constitutionnelles entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le gouvernement de Sa Majesté, responsable au seul peuple du Royaume-Uni, se réservera la direction et le contrôle exclusifs de la politique impériale et internationale.

Le premier ministre en demandant à la Chambre de rejeter l'amendement Mondou, disait ce qui suit: (Voir hansard 1912-13, vol. 1, page 589):

> Il sera tenu compte à l'avenir de certaines autres considérations que l'on a présentées, mais à cet égard j'irai un peu plus loin que mon très honorable ami. Il dit que l'amendement a été proposé à un moment inopportun, et il n'est pas prêt à dire ce que serait son opinion sur cet amendement s'il avait été proposé au temps voulu. Qu'il ait été introduit irrégulièrement ou non dans le débat, je voterai contre l'amendement, à cause de ceci, qu'il empêche le Canada d'élever un doigt pour la défense de l'empire si demain la guerre était déclarée.

J'ai le plaisir de vous dire, monsieur l'Orateur, que MM. Achim, Lamarche, Mondou et votre serviteur, ont été les seuls députés de cette Chambre à appuyer cet amendement.

Plus tard, dans la même session, lorsque le bill des $35,000,000 a été présenté devant le Parlement du Canada, pour la construction, en Angleterre, de trois dreadnoughts, j'ai également voté contre cette mesure, parce que je voulais respecter les promesses faites aux électeurs de mon comté, lors de l'élection de 1911. Si ma mémoire est fidèle, lors de cette campagne, on dénonçait partout, et sur toutes les tribunes, le projet de la marine Laurier comme néfaste et l'on disait qu'on ne devait pas envoyer nos enfants se faire éventrer sur les mers de Chine et ailleurs, et l'on dénonçait également le tribut Borden qui devait être de $20,000,000. Le premier ministre, dans un moment de générosité, porta ce tribut à $35,000,000. Etait-ce pour moi une raison légitime d'appuyer une telle mesure que j'avais condamnée, parce que de $20,000,000, ce tribut était porté à $35,000,000? Dans le cours de la même session, l'honorable député d'Assiniboine (M. Turriff) proposait un amendement à ce bill et disait que cette mesure ne devait pas être votée avant d'être soumise au peuple au moyen d'une élection générale.

Je dois vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, que j'ai favorisé de mon vote la motion "Turriff".

Après avoir fait toutes ces déclarations, comment pourrait-on prétendre, monsieur l'Orateur, que je ne sois pas opposé, dans toute la mesure de mes forces, à ce projet inique de conscription.

Les Australiens, monsieur l'Orateur, ont eu l'avantage de se prononcer sur la conscription au moyen d'un referendum. Pour-

quoi refuserait-on ce droit au peuple canadien? N'a-t-on pas autant de droits à la liberté que les colonies exclusivement anglaises? J'ai toujours appris que l'Angleterre était démocratique, et que partout où flotte le drapeau britannique, ce droit à la démocratie nous était assuré et garanti. Nous voulons aujourd'hui user de ce droit au Canada, et j'ai autant confiance au patriotisme et au dévouement des Canadiens français qu'à ceux des Canadiens anglais de ce pays. J'aime mieux voir un Henri Bourassa s'exprimer franchement et, en face de son pays, dire hautement ce qu'il pense tout bas, que de voir certains esprits étroits de la droite de cette Chambre, qui n'ont pas le courage d'exprimer et de dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas, et souvent même disent tout haut ce qu'ils ne pensent pas tout bas.

M. Lamarche, ancien député de Nicolet, —que j'aimerais encore à voir siéger dans cette Chambre—demandait l'autre jour à son auditoire du Monument National, si le Canada pouvait encore faire dans la présente guerre un effort additionnel, ou si nous devions rester là où nous en sommes. Le premier ministre en annonçant la conscription a réveillé les consciences endormies, et a fourni aux citoyens de ce pays l'opportunité d'examiner à la lumière de la raison, si le Canada avait fait son devoir. Aussi longtemps que la participation était libre, j'en étais, mais dès qu'on veut changer cet acte de générosité en une obligation, je n'hésite pas à dire à mon tour qu'il est plus que temps d'arrêter cet effort et qu'en allant au delà, on mènera le pays à la ruine et à la banqueroute et que nous avons déjà suffisamment à faire que de remplir les obligations déjà contractées. M. Montpetit, à cette assemblée du Monument National, a démontré avec la clarté du soleil, que le Canada s'il ne voulait pas compromettre son avenir économique en avait fait assez. Je considère, monsieur l'Orateur, que dans l'intérêt des habitants de ce pays, on doit cesser de suite l'envoi des hommes pour le service d'outre-mer. De cette façon vous feriez cesser une triste agitation. Le calme se rétablira dans les foyers. Les mères de familles seront heureuses de voir qu'elles conservent leurs fils pour développer le sol, travail qui, selon l'économiste distingué, dont j'ai cité le nom plus haut, serait encore plus utile à l'empire. Sinon, le peuple du Canada portera à son flanc une blessure profonde qui sera toujours saignante.

Je dois déclarer devant cette Chambre, qu'à l'avenir, j'appuierai tout homme et tout parti politique quel qu'il soit, s'il s'engage à être contre tout projet de conscription; en plus que ce dit projet devrait être soumis au peuple par voie de referendum.

Je voterai donc contre le projet de conscription pour les raisons susdites, et également pour tout amendement qui sera de nature à faire rejeter et tuer le bill de la conscription. Qu'il me soit permis d'apporter une dernière raison.

Peut-on, après l'expiration d'un mandat, adopter une mesure aussi radicale? Car j'ai toujours considéré que les vrais mandataires du peuple étaient ceux qui se faisaient l'expression des désirs et des besoins de la nation. Peut-être que la parole que j'apporte contre le présent projet de conscription n'aura pas tout le succès désiré, mais je pourrai dire comme la mère de l'amiral Bouvet devant le cercueil de son fils: "Ouvrez les portes à deux battants, jamais autant d'honneur n'était entré dans notre maison". Ainsi, monsieur l'Orateur, il y a des défaites qui sont plus glorieuses que des victoires, et laissez-moi vous dire que je n'aurai jamais eu autant d'honneur que d'avoir l'opportunité de combattre une mesure aussi néfaste aux véritables intérêts canadiens.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Labelle (M. Achim) en sous-amendement, que tous les mots dudit amendement, après le mot " suivants ", soient retranchés et remplacés par les suivants: "que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois,mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois de ce jour."